



**Bureau communautaire
Mardi 12 Septembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI.

Absents : M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Gérald VALENTINI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Demande de subventions – Service Jeunesse : investissement de matériel informatique

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais souhaite, en lien avec son projet de territoire Axe 3 « Un territoire de rencontres », Enjeu 2 « Faire du mieux vivre ensemble une priorité pour notre territoire », Objectif 1 « Poursuivre un projet éducatif ambitieux pour la jeunesse du territoire » Action 1 « Renforcer les Services de la Petite Enfance » et Action 2 « Proposer une offre d'accueils adaptées aux jeunes ».

Considérant le développement du Pôle Jeunesse sur le territoire et le nombre croissant de jeunes (de la Petite Enfance aux Ados) accueillis, et la nécessité pour le service d'avoir une bonne gestion, il apparaît essentiel de doter le Pôle Jeunesse de matériel informatique et notamment :

- Logiciel de gestion du temps JOUROFF,
- Bornes WIFI,
- Renouvellement du poste de Mme GIL (Ordinateur, clavier, souris, écran, câble et logiciels de base),
- Talkies-Walkies pour la crèche,

- Téléphone portable pour le Relai Petite Enfance,
- Cadres photos numériques pour les crèches,
- Imprimante pour le pôle d'Aspiran,
- Poste Mme BANTON (Ordinateur portable et téléphone portable).

Plan de financement prévisionnel – 6 352.54€ HT :

Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
CAF – Investissement informatique	5 632.54€	40%	2 253.02€
Total des aides publiques			2 253.02€
Montant HT en Autofinancement (65%)			4 099.52€
Coût de l'opération HT			6 352.54€

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les financements auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de Deux-Mille-Deux-Cent-Cinquante-Trois-Euros-et-Deux-Cts (2 253.02€),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 12 Septembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL